

## Proposition d'une stratégie d'échantillonnage des pesticides de la liste ECOPHYTO afin de rationaliser les campagnes de surveillance pour calculer l'indicateur IPCE



Dans le cadre du plan ECOPHYTO, l'INERIS a proposé une étude dans le but d'établir une stratégie d'échantillonnage dans les cours d'eau pour la surveillance d'une liste définie de substances (fongicides, herbicides, insecticides). Cette étude s'encadre dans les travaux que l'ONEMA mène depuis 2010 sur la rationalisation des dispositifs de surveillance des masses d'eau et doit fournir des éléments pour permettre le calcul d'un indicateur d'évolution de la présence des produits phytosanitaires dans les cours d'eau (Indicateur d'impact IPCE) à partir d'un suivi spécifique ECOPHYTO.

L'étude a été encadrée par un comité de pilotage regroupant plusieurs experts nationaux appartenant aux différents organismes partenaires de l'ONEMA (BRGM, IRSTEA, ANSES, INRA). Ce travail a consisté à : - Proposer, par bassin (Agences de l'Eau) et par HER (Hydro-écorégion), les mois les plus adaptés au cours desquels effectuer les prélèvements par rapport à des critères (scores) définis en fonction de l'occurrence et du risque de dépassement des valeurs seuils (NQE, VGE, EQSeco ou PNEC) des substances mesurées dans les réseaux de surveillance des

Agences de l'Eau entre 2009 et 2013 ; - Proposer, par bassin (Agences de l'Eau), les mois les plus adaptés durant lesquels effectuer les prélèvements par rapport à un score établi sur la base des applications de produits phytosanitaires (d'après les données AGRESTE) ; - Tester l'indicateur IPCE sur un territoire spécifique (Agence de l'Eau Loire Bretagne) et sur un jeu de données restreint (2010-2013), afin de comprendre quel est l'impact sur le résultat de l'indicateur lorsque le nombre de mesures annuelles est dégradé/réduit (12, 6 ou 4 mois). Le choix des mois à considérer pour tester l'indicateur sur 6 ou 4 mesures annuelles a été réalisé à partir de l'étape de priorisation décrite ci-dessus. L'étude a permis d'établir des listes des mois les plus adaptés selon les bassins. Dans le cadre d'une priorisation des mois à échantillonner (6 ou 4 par mois par an), il en ressort que les mois de mai et juin sont prioritaires dans la majorité des bassins et HER. Le mois de septembre semble également pertinent dans certains cas. Pour certaines HER spécifiques aux bassins Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée-Corse, des mois d'automne (avec novembre et décembre) sont également identifiés comme étant prioritaires. Ces résultats permettent donc d'avoir des listes des mois (détaillés dans ce rapport) les plus pertinents pendant lesquelles effectuer les prélèvements pour une liste restreinte de substance (liste ECOPHYTO restreinte pour l'indicateur IPCE). Le test préliminaire de l'indicateur IPCE réalisé sur un territoire spécifique (Agence de l'Eau Loire Bretagne) semble montrer une dégradation du coefficient de l'indicateur acceptable si on passe à 6 mesures par an par rapport à 12 mesures par an. Par contre, la comparaison des indicateurs obtenus station par station avec 4 mesures par an est significativement différente de celle obtenue avec douze mesures (données 2012 et 2013). Cependant, l'INERIS souligne que ce test est pour l'instant préliminaire et ne permet pas de conclure sur le nombre d'échantillonnages à effectuer par mois/an (6 et 4 mesures par an). Des critères supplémentaires pourraient être utilisés à l'avenir (prise en compte du score " météo" par exemple) afin d'améliorer le processus de sélection des mois les plus pertinents pour l'échantillonnage.

**Auteurs du document :** BOTTA F., INERIS

**Diffuseur des métadonnées :** Office français de la biodiversité

**Mots clés :** ECOPHYTO, INDICATEUR D'IMPACT, PRIORISATION, STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE, AGENCES DE L'EAU, HYDRO ECOREGIONS

**Thème (issu du Text Mining) :** POLLUANTS, MILIEU NATUREL, MOT OUTIL

**Date :** 2016

**Type de ressource :** Document

**Format :** text/xml

**Source :** DRC-15-152759-10189A. 47p.

**Langue :** Français

**Droits d'utilisation :** Accès libre

**Niveau de lecture :** Rapport technique

**Accéder à la notice source :** [https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/vue-consult/ofb\\_recherche\\_oai/DOC00083661](https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/vue-consult/ofb_recherche_oai/DOC00083661)

**Télécharger les documents :**

[https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb\\_recherche\\_oai/OUVRE\\_DOC/60289?fic=PUBLI/R14/15.pdf](https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai/OUVRE_DOC/60289?fic=PUBLI/R14/15.pdf)

**Emprise nationale :** FXX

**Permalien :** <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/proposition-d-une-strategie-d-echantillonnage-des-pesticides-de-la-liste-ecophyto-afin-de-rationalis0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

